

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 2 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Yann MAREAU-CAREL, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mohamed HARIZ pouvoir à Driss SAÏD, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Virginie GRENIER, Newroz CALHAN, Éric BAINVEL, Jocelyn GILLET

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian TALLIO

DÉLIBÉRATION : 2025-166

OBJET : SUBVENTION INVESTISSEMENT HARMONIE HABITAT EN VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DU BÂTIMENT SILLON DE BRETAGNE

DÉLIBÉRATION : 2025-166
SERVICE :

OBJET : SUBVENTION INVESTISSEMENT HARMONIE HABITAT EN VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DU BÂTIMENT SILLON DE BRETAGNE

RAPPORTEUR : Jocelyn GENDEK

Le Sillon de Bretagne, Immeuble de Grande Hauteur (IGH) emblématique implanté au nord de la commune et dont Harmonie est propriétaire, prend place dans un environnement attractif mais entaché par des problèmes de délinquance liés principalement au trafic de stupéfiants.

La tranquillité résidentielle n'est pas assurée pour les locataires et les services publics présents pâtissent également de ce climat général : Médiathèque GAO, crèche Méli-Mélo, centre de santé.

C'est pourquoi la Ville a demandé au bailleur Harmonie Habitat d'entreprendre des mesures complémentaires de gestion mais également des investissements bâtimentaires importants pour que les parties communes ne soient plus des lieux propices au commerce illicite.

Après études, les travaux, aujourd'hui lancés, de réfection des parties communes concernent les adresses du 3 au 15 avenue de l'Angevine et consistent notamment en :

- La création de SAS créant un système de double badgeage,
- La suppression des halls traversants,
- La réfection et la sécurisation des halls,
- La mise en place de vidéosurveillance,
- La réfection et sécurisation des plafonds des étages,
- La remise en état des locaux vélos sécurisés avec changement du bardage pour une plus grande visibilité.

Le montant du projet dans son ensemble s'élevant à plus de 2.7 M€, la Ville, qui est en partie à l'origine de cette évolution, souhaite subventionner très exceptionnellement cet investissement d'Harmonie Habitat, à hauteur de 180 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la demande de subvention au profit du bailleur social Harmonie Habitat dans le cadre des travaux de sécurisation du bâtiment du Sillon de Bretagne,
- d'approuver Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

33 voix POUR

6 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 08/12/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Christian TALLIO

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 11 décembre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 11 décembre 2025

